

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet

le Conseil Municipal de la Commune de GERZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Serge Pichot, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022.

Présents: M. Pichot, Maire

Mmes Buisson, , Vieira Di Nallo, Adjointes.

Mrs Bonnefont, Guillochon, Kemmoe, Meilhac, Montagnon, Adjoints.

Mmes Bonny, Coulon V., Coulon C., Debord, Depinay, De Matos, Lavadoux,

Mouton, Saez, Tiouli, Conseillères Municipales.

Mrs Deverre, Gayton, Giraud, Grenier J-P, Laplanche, Lévi-Alvarès,

Lonchambon, Conseillers Municipaux.

<u>Etaient excusés et avaient donné pouvoir</u> : Mme Khamallah De Sousa à Mme Buisson ; Mme Ray à M. Lonchambon ; M. Da Silva à Mme De Matos ; M. Favoro à Mme Debord ; M. Lépée à M. Gayton.

Etaient absents: Mme El Othmani, M. Grenier T., M. Martin.

Madame Marie-Françoise Bonny a été élue secrétaire.

N° 2022-043

Objet: TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - RENTREE 2022-2023.

Rapporteur: S. VIEIRA DI NALLO

Suite aux différentes réunions de travail et aux propositions de la Commission Enfance Jeunesse du 22 juin 2022, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'adopter les grilles tarifaires suivantes, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

#### **ACCUEILS PERISCOLAIRES 2022/2023**

# Tarifs pour les enfants domiciliés à Gerzat et pour les enfants scolarisés en classe ULIS

QUOTIENT FAMILIAL (1)	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR	PLAFOND MENSUEL (2)
de 0 à 500 €	0,95 €	0,95€	24,70€
de 501 à 600 €	1,00 €	1,00 €	26,00€
de 601 à 700 €	1,05 €	1,05€	27,30 €
de 701 à 850 €	1,10 €	1,10€	28,60€
de 851 à 1000 €	1,15 €	1,15 €	29,90€
de 1001 à 1500 €	1,20 €	1,20 €	31,20€
de 1501 à 2000 €	1,30 €	1,30 €	33,80 €
> à 2000 €	1,35 €	1,35 €	35,10 €

(1) Quotient familial donné par la CAF avec justificatif à renouveler par la famille.

(2) Le plafond mensuel : tarif maximum payé sur un mois de présence à l'accueil de loisirs matin et soir.

### Tarifs pour les enfants domiciliés hors commune - scolarisés à Gerzat

QUOTIENT FAMILIAL (1)	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR	PLAFOND MENSUEL (2)
de 0 à 500 €	1,10 €	1,10€	28,60€
de 501 à 600 €	1,15€	1,15€	29,90 €
de 601 à 700 €	1,20 €	1,20 €	31,20 €
de 701 à 850 €	1,30 €	1,30 €	33,80 €
de 851 à 1000 €	1,35 €	1,35 €	35,10 €
de 1001 à 1500 €	1,40 €	1,40 €	36,40 €
de 1501 à 2000 €	1,45 €	1,45 €	37,70 €
> à 2000 €	1,50 €	1,50 €	39,00€

- (1) Quotient familial donné par la CAF avec justificatif à renouveler par la famille.
- (2) Le plafond mensuel : tarif maximum payé sur un mois de présence à l'accueil de loisirs matin et soir.

## ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES 2022/2023

#### Tarifs pour les enfants domiciliés sur la commune de Gerzat

QUOTIENT FAMILIAL (1)	TARIFS JOURNEE	DEMI JOURNEE AVEC REPAS	DEMI JOURNEE SANS REPAS	TARIF FORFAIT 5 JOURS (2)
de 0 à 500 €	5,00€	4,35€	3,00€	22,50€
de 501 à 600 €	8,80 €	6,60€	3,95€	39,60 €
de 601 à 700 €	9,55€	7,95€	4,50 €	42,98 €
de 701 à 850 €	11,35 €	9,05€	5,10 €	51,08 €
de 851 à 1000 €	13,60 €	10,40 €	5,90 €	61,20 €
de 1001 à 1500 €	15,70 €	12,00€	7,10€	70,65 €
de 1501 à 2000 €	16,20 €	12,35€	7,25 €	72,90 €
> à 2000 €	16,45 €	12,70 €	7,40 €	74,03 €

- (1) Quotient familial donné par la CAF avec justificatif à renouveler par la famille.
- (2) Le forfait 5 jours s'applique suite à la fréquentation consécutive du lundi au vendredi sans jour férié.
- (3) Moins 10% s'applique pour le 3ème enfant et au-delà, fréquentant tous l'activité en même temps.

#### Tarifs pour les enfants domiciliés hors commune - scolarisés à Gerzat

QUOTIENT FAMILIAL (1)	TARIFS JOURNEE	DEMI JOURNEE AVEC REPAS	DEMI JOURNEE SANS REPAS	TARIF FORFAIT 5 JOURS (2)
de 0 à 500 €	7,80 €	5,00€	4,00€	35,10 €
de 501 à 600 €	11,40 €	6,60€	5,10€	51,30 €
de 601 à 700 €	12,45 €	7,95€	5,85€	56,03 €
de 701 à 850 €	14,80 €	9,05€	6,60 €	66,60 €
de 851 à 1000 €	17,65 €	10,40 €	7,65 €	79,43 €
de 1001 à 1500 €	20,55 €	12,00 €	9,25 €	92,48 €
de 1501 à 2000 €	21,10€	12,35 €	9,40 €	94,95 €
> à 2000 €	21,40 €	12,70 €	9,60 €	96,30 €

- (1) Quotient familial donné par la CAF avec justificatif à renouveler par la famille.
- (2) Le forfait 5 jours s'applique suite à la fréquentation consécutive du lundi au vendredi sans jour férié.
- (3) Moins 10% s'applique à partir de la fréquentation sur l'accueil de loisirs du 3<sup>ème</sup> enfant, fréquentant tous l'activité en même temps.

#### Pénalités : (règlement intérieur)

Suite à de nombreux abus, la commune se voit dans l'obligation d'appliquer des pénalités pour préserver la bonne marche des services et la sécurité des enfants accueillis.

- En cas de fréquentation d'un service (restauration ou SMEJ) sans dossier administratif préalable : 10€ par activité fréquentée (accueils matin/midi/soir, mercredi et vacances), sera facturée par enfant et pour toute famille n'ayant pas fait son dossier dans les temps impartis et définis par la municipalité.
- En cas de retard sur les accueils au-delà de 18h30 : les familles se verront facturées une pénalité de 5 € par activité (accueil périscolaire du soir, mercredi et vacances) en plus du tarif correspondant au quotient familial du responsable.
- En cas d'absence non prévenue le matin de l'accueil et non justifiée dans les 48 heures au SMEJ pour les services du mercredi et vacances : toute famille ayant inscrit son enfant et n'ayant pas prévenu de son absence sur l'accueil de loisirs, sera facturé 10 € en plus du tarif correspondant au quotient familial du responsable, et de la fréquentation programmée.

#### Tarif nuitée pour l'activité accessoire de l'accueil de loisirs 3/11 ans

- 5 euros seront appliqués par nuit, pour tous les enfants participant à une activité accessoire dans le cadre de l'accueil de loisirs. Cette somme s'ajoutera au prix de journée.

#### **ESPACE JEUNES- 2022/2023:**

# TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES 12/14 ANS ET ACCUEIL JEUNES 15/17 ANS SEJOURS

# Adhésion annuelle du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août pour tout jeune de 12 à 14 ans fréquentant l'Espace jeunes

Gerzatois : 10 € Hors commune : 15 €

#### Tarifs accueil de loisirs 12/14 ans

QUOTIENT FAMILIAL (1)	Tarif A* (activité dans le cadre de l'Espace jeune avec intervenant)	Tarif B* (Activité avec déplacement à la journée)	Tarif C* (Activité avec déplacement à la demi-journée)	Coût du repas
0 à 500	0,50€	2,00€	1,00 €	
de 501 à 600	0,75€	3,00€	1,50 €	
de 601 à 700	1,00€	4,00€	2,00€	
de 701 à 850	1,25€	5,00€	2,50 €	0.00.6
de 851 à 1000	1,40 €	5,60 €	2,80€	2,00€
de 1001 à 1500	1,50 €	6,00€	3,00 €	
de 1501 à 2000	1,75 €	7,00€	3,50 €	
< 2000	2,00€	8,00€	4,00€	

(1) Quotient familial donné par la CAF avec justificatif à renouveler par la famille.

(\*) Les activités comprenant un tarif seront précisées sur les programmes dédiés aux jeunes

# Adhésion annuelle du 1er septembre au 31 août pour tout jeune de 15 à 17 ans fréquentant l'Espace jeunes

Gerzatois : 10 €Hors commune : 15 €

## Tarifs séjour

QUOTIENT FAMILIAL (1)	TARIFS SEMAINE	TARIFS JOURNEE
de 0 à 500 €	240 €	48€
de 501 à 600 €	250 €	50€
de 601 à 700 €	260 €	52 €
de 701 à 850 €	270 €	54 €
de 851 à 1000 €	280 €	56 €
de 1001 à 1500 €	300 €	60€
de 1501 à 2000 €	310€	62 €
> à 2000 €	320 €	64 €

(1) Quotient familial donné par la CAF avec justificatif à renouveler par la famille.

Fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Gerzat le 05 juillet 2022.

